

# LE SOCIALISTE

ABONNEMENTS  
Tous mois 1 fr. 50  
Six mois 8 fr. 00  
Un an 15 fr. 00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et rue Desmurs, 12 TOURCOING.  
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES  
A ROUBAIX, 23, Grande-Rue.  
A TOURCOING, 12, Rue Desmurs.  
A LILLE, 28, Rue de Fives.

## BULLETIN DU JOUR

### MERCI, JAURÉS!

J'ai entendu Jaurés, bien souvent, toujours il a laissé dans mon esprit une impression profonde, mais il ne m'était jamais apparu aussi grand qu'aujourd'hui. L'idée socialiste que, dimanche, à Valenciennes, laissez-moi vous dire... C'était un coup d'audace, comme seuls nous sommes capables d'en commettre, nous, socialistes, que ce meeting public et contradictoire organisé dans la ville où des Thellier de Foncheville et des Lepex, — le cléricalisme et l'opportunisme, — s'étaient jusqu'alors partagé la prépondérance. Valenciennes, ville calme, ville industrielle, ville dominée par deux courants de conservation sociale, différents d'origine mais allant vers le même abîme de réaction, s'éveillerait-elle à notre voix ?

En fin, Valenciennes s'est éveillée... Ils étaient là, emplissant la salle de l'Hippodrome, couchés sur le toit, près des vastes entrées, ou l'oreille collée aux portes, aux fissures, partout où pouvait passer la parole socialiste, plus de cinquante mille ! Amis ? Non pas tous ; mais tous — à part une demi-douzaine d'imbéciles brailleurs grossièrement rémunérés par quelque basse police — mais tous, dis-je, désireux de connaître. Et cette foule, avide de science et de vérité, en imposa aux stupéfiés à ce point que les sifflets, tout neufs, restèrent aux poches et que durant deux heures, avec une foi émouvante, une logique implacable, un verbe passionnant, Jaurés put développer, expliquer, commenter notre doctrine.

Oh ! de ce côté, quelque Membre s'interrompait bien, honteux et jaloux, féroce et mesquin, mais le grand semeur n'en continuait pas moins à fêter la semence féconde qui levait aussitôt dans les cours et dans les verges et provoquait d'enthousiastes protestations. J'ai vu bien des réunions, dans ma carrière d'humble propagandiste, — jamais il ne m'avait été donné d'assister à une œuvre aussi belle et aussi féconde que celle accomplie dimanche par Jaurés.

Jaurés ! mais il était, là, le Socialisme vivant et agissant, l'incarnation de notre parti qui, par sa voix, tour à tour amer et rayonnant, peignait la misère sociale dans ses réalités sombres ou éclairait la route humaine des rayons de la Justice à venir !

J'en ai vu qui pleuraient, dans l'auditoire. C'étaient peut-être, ceux là, les affranchis d'un jour du joug de quelque capitalisme spécial à la région.

Et les adversaires, subjugés, — quand ils n'applaudissaient pas, — restaient comme atterrés.

On ne s'insurge pas contre la Vérité !

Voici, d'ailleurs, un mot que j'ai surpris, — dans un groupe évidemment ennemi car il faisait cortège à M. Thellier de Foncheville, — et où je m'étais glissé :

« Cet homme est dangereux. On n'aurait pas dû le laisser parler ! »

C'est bien « jésuite », cela et j'aime encore mieux l'envoyé de M. Lepex, le Maire de Valenciennes, criant immodérément à Jaurés, des ses premières paroles, en barbottant la poitrine et en rejetant en arrière sa tête d'Adonis un peu vefflé !

« A bas Carniaux ! »

C'était bête, mais c'était crâne, — crâne à ce point que les huées devaient pleuvoir à la suite, et qu'elles tombèrent dru comme grêle, sur l'interrompé aussi peu prudent que sensé.

Du moins pour sauver le dernier tonneau de son parti. M. Membre s'écritait délibérément sa réputation d'homme d'esprit !

M. Lepex ne lui en sera certainement pas reconnaissant.

Mais laissez opportunistes et cléricals « couver » leur rage.

Par Jaurés, émigrés toutes les manœuvres, le parti socialiste a conquis de haute lutte, dimanche, à Valenciennes, ses grandes lettres de naturalisation.

A Jaurés, le parti socialiste tout entier a le devoir d'exprimer sa reconnaissance et je me fais son interprète en disant ici au député de Carniaux :

Merci, Jaurés !

G. SIAUVY-EVAUSY.

## INFORMATIONS

### INTÉRIEUR

#### CONFÉRENCE DE MILLERAND À ANGERS

Angers, 28 mars.

Dimanche soir, au cirque d'Angers, a eu lieu une très belle réunion. Notre ami et collaborateur Millerand a, dans une superbe conférence, exposé les réformes pratiques et immédiatement réalisables du programme socialiste.

## LE PROGRAMME AGRICOLE du Parti Ouvrier

Enfin, pour les uns et pour les autres, c'est la révision parcellaire, par commune, du cadastre, c'est la mise à l'étude d'un plan ayant pour objet l'amélioration du sol et le développement de la production agricole ; c'est la création de cours gratuits d'agronomie et d'installation de champs d'expériences agricoles ; c'est la liberté de la chasse et de la pêche ne se limitant qu'à des mesures pour la conservation du gibier et du poisson et la préservation des récoltes ; c'est encore d'autres réformes...

Qu'après, comme avant l'application de ce programme, reste entier le problème social, c'est ce que nous n'avons jamais nié. Pour résoudre le problème social, il ne suffit pas de réaliser quelques réformes, il faut remettre entre les mains de la société les instruments de production et la matière du travail possédés actuellement par une minorité capitaliste aussi faiblement qu'étrangère à tout travail.

Maitres d'eux-mêmes, disposant de leurs propres destinées, collaborant à la même œuvre commune, ce jour-là les travailleurs des villes et des campagnes jouiront de toutes les richesses dont ils seront les copropriétaires.

Charles VERECQUE.

## Autour de l'Affaire Dreyfus

### Le procès Zola en cassation

Paris, 28 mars.

M. Emile Zola va avoir, avec Me Morand, Me Fernand Labori et Me Albert Clémenceau, une entrevue où on discutera, une dernière fois le plan du complot judiciaire qui s'engagea, jeudi, devant la chambre criminelle de la Cour suprême.

La perspective de la prison ne l'effraie pas, dit-il, seulement il a un souci ; à savoir l'écologie, il ne pourrait faire de bicyclette. Or la bicyclette est devenue pour lui un exercice d'hygiène de première nécessité. Sans ce léger point noir, ce serait gai et content, comme dans la chanson, que M. Emile Zola se rendrait à la prison de la rue de la Clef.

Au cas où la Cour suprême casserait l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine et renverrait les prévenus devant la Cour d'assises de Melun ou de Versailles, le plus vraisemblablement devant cette dernière — M. Zola (c'est, du moins, ce qu'il pense actuellement) ne ferait plus citer aucun témoin. L'affaire, à son avis, est suffisamment connue de tous pour qu'il n'ait plus besoin de recourir à des témoignages.

Ajoutons que, jeudi prochain, l'auteur de l'Assommoir ne se rendra pas au Palais.

Assis à côté de Me Morand, Me Labori et Me Fernand Labori assisteront au début du procès.

## L'ARTICLE 1384

Enfin, il a été modifié, le fameux article 1384 du code civil qui avait trait à la responsabilité des instituteurs en cas d'accidents survenus aux élèves. Dorenavant quand il y aura pas faute commise par le maître dans l'exercice de ses fonctions, c'est l'Etat et non lui qui sera engagé civilement vis-à-vis des intéressés.

La discussion n'a pas été longue. Il n'y en a pas eu à la séance du 21 mars, où l'adoption de la proposition de MM. Hubbard, Lavy, Malzac, a été mise aux voix. Personne n'a demandé la parole. La proposition a passé mieux qu'une lettre à la poste.

Cela s'est passé ainsi, d'après l'Officiel : M. le président. — Article unique. La disposition suivante est ajoutée au dernier alinéa de l'article 1384 du Code civil : « Toutefois, la responsabilité civile de l'Etat est substituée à celle des membres de l'enseignement public, à Persone ne demande la parole ?... Je mets aux voix cet article.

Article unique, mis aux voix, est adopté.

Cela a bien dû demander une demi-minute.

Mais cette demi-minute d'attention qu'enfin les députés prêtèrent à la demande des instituteurs, professeurs, administrateurs des trois ordres d'enseignement, cette demi-minute de justice, que de démarches, que de peines, quel long labeur elle avait coûté !

Les instituteurs surtout ont donné un bel exemple de constance, de patiente énergie, de solidarité. Ils n'ont cessé, pendant dix ans, de se concerter, de s'unir, d'agir. Ils ont constitué des sociétés pour aider les infortunés que l'odieux article 1384, d'élastique interprétation, j'étais dans la misère et le désespoir, quand — cela s'est vu — il ne les conduisait pas à la folie.

L'association de la presse de l'enseignement, où toutes les revues spéciales ont leurs représentants, avait pris la cause en

## LE PARLEMENT

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

#### AVANT LA SEANCE

Paris, 28 mars.

La Chambre discutera aujourd'hui, la proposition Jules Guesde sur les candidatures multiples et le projet Lefontaine sur le secret du vote. Ces propositions seront combattues par M. Berthou. Le débat promet d'être intéressant.

### Crédits pour le Soudan

Parmi les propositions d'ouverture de crédits supplémentaires déposés par le gouvernement, figure, pour la somme de 485,000 francs, un crédit pour frais d'occupation du Soudan français.

### Le service de deux ans

La commission de l'armée a décidé aujourd'hui de discuter dans la prochaine réunion, c'est-à-dire jeudi prochain, la proposition relative à la réduction à deux ans du temps de service à fournir dans l'armée active.

### LA SEANCE

Présidence de M. Brisson, président. La séance est ouverte à 2 h. 10.

### Quatrième douzième provisoire

La Chambre, à la demande du rapporteur général du budget, déclare l'urgence sur le projet de quatrième douzième provisoire.

Le projet est adopté par 459 voix contre 57.

### LA LOI SCÉLERATE

Gérault-Richard a la parole pour défendre une proposition d'abrogation :

1. La loi du 12 décembre 1893 modifiant certains articles de la loi du 20 juillet 1864.

2. La loi du 18 décembre 1893 sur les associations de mai-faisants :

3. La loi du 28 juillet 1894 ayant pour objet de réprimer les menées anarchistes.

Il donne lecture de l'exposé des motifs. Gérault-Richard fait le procès de la Chambre et du gouvernement actuel, dénonce le péril qui y a à laisser croire sans mains une arme pareille.

L'orateur termine en demandant l'urgence sur ses propositions.

M. Brisson. — J'ai combattu les lois d'exception dont l'abrogation est demandée. C'est dans ce sentiment, sans toutefois m'associer à toutes les considérations présentées par M. Gérault-Richard, que je voterai l'urgence. (Très bien sur quelques bancs à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Billiard, garde des sceaux, estime que ce serait là une manifestation peut-être dangereuse. Il cite l'opinion de M. Leon Bourgeois qui, lui non plus, n'était pas à l'avis d'abroger ces lois.

M. Jaurés. — Il n'y a pas de danger à ces considérations développées par M. Gérault-Richard ; néanmoins, il trouve que ces lois sont monstrueuses ; et il demande, lui aussi, l'urgence.

Il veut dire qu'on ramène ces lois à leurs justes proportions. M. Bourgeois dit-il, prometait au surplus de les supprimer avant la fin de la législature.

M. Brisson dit qu'il a voté contre les lois en question ; mais il s'agit aujourd'hui de les abroger et estime qu'il faudrait que le gouvernement en demandât lui-même l'abrogation sous sa responsabilité pour qu'on pût le voter.

La majorité de 340 voix contre 154 sur 494 votants, l'urgence n'est pas déclarée.

### PROJETS DIVERS

La Chambre adopte plusieurs projets d'intérêt local puis la proposition de loi adoptée par le Sénat, sur l'exercice de la pharmacie ; la proposition de loi de M. Jaurés relative à l'amnistie en faveur des soldats des armées de terre et de mer pour faits d'insoumission, de rébellion, de désertion, d'insubordination.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par le Sénat et voté par la Chambre, tendant à l'abrogation de la loi du 13 janvier 1892, relative aux encouragements à la sériciculture et à la filature de la soie.

Jaurés demande à la Chambre de rétablir le texte qu'elle a voté en ce qui concerne la durée du travail hebdomadaire dans les filatures, disposition que le Sénat a repoussée.

Après une réplique de M. Bousquet, ministre du commerce, l'amendement Jaurés est repoussé par 301 voix contre 202.

Le projet est adopté.

### LES CANDIDATURES MULTIPLES

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à restituer au suffrage universel le choix de ses mandataires.

M. Jourdan combattant cette proposition, déclare que la loi sur les candidatures multiples est la sauvegarde de la République.

M. Gauthier appuie la proposition en discussion, qui tend à abroger une loi d'exception. La loi sur les candidatures multiples est inconciliable avec le sens et la raison. Ses dispositions sont tellement rigoureuses que le gouvernement n'ose pas l'appliquer.

M. Fernand rapporteur, soutient les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition.

Chemin combat les conclusions de la commission.

M. Marchoux demande à la Chambre de ne pas passer à la discussion des articles de la proposition de cassation concernant la loi de 1888 sur les candidatures multiples. C'est une loi républicaine ; elle a été faite pour dresser un obstacle à la dictature. La Chambre la maintiendra.

## UN DRAME PASSIONNEL

Brest, 28 mars.

Un drame passionnel s'est déroulé, hier matin, dans un débit de vin, la rue de Paris.

Un soldat rengagé, moniteur de gymnastique au 6<sup>e</sup> d'infanterie de marine, nommé Firmin Richard, âgé de vingt-six ans, fréquentait depuis quelque temps la débitante, une jeune veuve, Mme Pleber, âgée de vingt-cinq ans, qui à plusieurs reprises avait refusé de l'épouser.

Avant hier, sur un nouveau refus de Mme Pleber, une violente discussion eut lieu entre les deux amants. Au paroxysme de la colère, le soldat Richard quitta alors sa maîtresse, puis se rendit dans un débit voisin, où il absorba successivement trois absinthes pures. Il se promena ensuite pendant quelques minutes, puis revint chez la veuve Pleber, et, au moment de la scène de séparation, Firmin Richard tenta de porter un coup de balayette à sa maîtresse. Il en fut empêché par un sous-officier qui les agents, il fut conduit au poste de police de l'Annexion.

A trois heures du matin, Richard nous fit à s'échapper du poste et regagna sa caserne, où il pénétra en escaladant un mur. Il entra dans sa chambre et se habilla en civil, prit son fusil Lebel et trois paquets de cartouches. Il garnit le magasin de son arme de huit cartouches et retourna dans la cour de la maison habitée par Mme Pleber, où il se cacha dans les cabinets d'aisance et attendit.

Vers six heures du matin, l'agent de police Le Gall, qui était venu s'assurer si le soldat Richard n'était point réfugié chez la veuve Pleber, vint à ouvrir la fenêtre de la chambre de cette dernière, qui donna sur la cour, quand le soldat Richard, croyant que c'était un malin, tira un premier coup de feu qui atteignit une personne.

Richard pénétra ensuite par la fenêtre dans la chambre de la veuve Pleber, où, apercevant cette dernière dans un coin, il mit son fusil en joue et tira un second coup sur elle, presque à bout portant ; il fut évidemment atteint en plein poitrine et, à ce moment, l'agent de police Le Gall se précipita au secours de la malheureuse et s'était arrêté assez à temps pour faire fuir l'arme de Richard.

## LES GRÈVES EN FÉVRIER 1898

25 grèves ont été signalées à l'Office du Travail pendant le mois de février 1898. Le nombre connu de grévistes pour 23 d'entre elles est de 2,204.

Il y avait eu en février 1897, 39 grèves auxqueltes ont participé 13,901 ouvriers, et le nombre moyen des grèves qui se sont produites en février au cours des cinq années antérieures à 1898 a été de 35.

Les grèves du mois dernier, sauf 2, n'ont affecté qu'un seul établissement, soit :

1. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

2. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

3. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

4. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

5. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

6. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

7. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

8. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

9. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

10. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

11. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

12. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

13. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

14. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

15. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

16. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

17. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

18. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

19. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

20. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

21. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

22. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

23. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

24. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

25. — Des ouvriers de la construction de la rue de la Clef.

## ÇA & LÀ

### FOIN ELYSEEN

Lors de son voyage dans le Finistère, le genre de Bellou, toujours fastueux dans ses ballades, réquisitionna du foin pour son escorte.

Le diner fut-il trop copieusement servi ? La suite présidentielle mit-elle les bouclettes doubles. Le tanneur parvenu le fourra-t-il dans ses bottes ?

On ne sait.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la note du foin consommé dépassa la proportion ordinaire, puisqu'on se trouva dans l'obligation d'en réquisitionner chez le citoyen Le Cam.

Or, ce fournisseur réclame en vain le prix de sa facture ; l'Elysée reste muet et n'a même pas la reconnaissance du ventre.

Quand le citoyen Le Cam s'adresse au maire, celui-ci le renvoie à l'administration. Le malheureux créancier s'adresse alors à la préfecture. Celle-ci lui répond qu'elle ignore par qui le foin a été mangé.

Bref, en courses, démarches, réclamations, papier timbré, M. Jean Le Cam a dépensé déjà plusieurs fois le prix du foin dont il réclame le juste paiement ; mais la quittance pour solde de tout compte n'arrive toujours pas entre les mains du fournisseur sans cesse éconduit.

À la place de M. Le Cam, nous abandonnerions cette créance ; nous offririons à M. Félix Faure avec un picotin d'avoine perdus le marché ; il y aurait ainsi du pain à l'Elysée pour plusieurs jours.